

## DIXIEME JOUR DU PROCES KHALIFA

## En attente d'une hypothétique vérité

Les dix jours de procès de l'affaire Khalifa n'ont fait que confirmer ce que la rue algérienne devinait depuis longtemps : Moumen Khalifa a généreusement arrosé sportifs, artistes et hauts cadres. Ils ont bénéficié de sommes colossales, de villas ou de cartes de gratuité pour les voyages.

Au tribunal de Blida, les noms de stars défilent et les sommes qu'elles ont perçues donnent le tournis. Mais le procès de la banqueroute de la banque privée peut-il être réduit à des pots-de-vin ? Au premier jour du procès, l'audition du notaire qui avait signé l'acte de naissance de la banque a révélé de grandes incohérences et violations de la loi sur la monnaie et le crédit.

Khalifa avait réussi à monter une banque sans observer les règles élémentaires sans qu'aucune autorité ne réagisse. L'argent en sortait dans des sacs en plastique sans aucun document comptable. Faut-il pour autant incriminer le caissier principal, la secrétaire ou la femme de ménage ? L'absence de l'ex-gouverneur d'Algérie n'a pas permis de comprendre par quel miracle Khalifa Bank a réussi à contourner toutes les lois. De peur de servir de bouc émissaire, Abdelouahab Keramane a préféré ne pas se présenter devant le juge du tribunal de Blida. De par le poste-clé qu'il occupait, il aurait pu apporter un éclairage sur la banqueroute de Khalifa. Et il n'est pas le

seul. Dans cette affaire, c'est la responsabilité de l'Etat qui est engagée et sa crédibilité entachée. Mais le système en place est-il prêt à faire son procès ? Certainement pas. La manière dont le dossier de l'extradition du principal accusé est traité est révélatrice. Que Ould Abbas soit cité et qu'il soit accusé d'avoir bénéficié de carte de gratuité pour ses voyages n'est pas un gage que la vérité, toute la vérité éclate.

En déclarant la chose et son contraire, les différents ministres n'ont fait qu'entretenir un semblant de suspense. Ils savent pourtant que l'extradition de Moumen n'a jamais fait partie des projets de Londres. Jouissant du statut de réfugié politique, ce

dernier n'a jamais été inquiété. Dernière sortie médiatique en date, celle du Premier ministre qui estimait qu'il n'y a pas de blocage dans l'extradition demandée par l'Algérie de l'ancien patron du groupe Khalifa.

Le traité d'extradition, paraphé entre l'Algérie et la Grande-Bretagne a pris en considération le volet ayant trait à l'extradition d'Abdelmoumen Rafik Khalifa. Il faut attendre maintenant la décision de la justice britannique". C'est pour toutes ces raisons que l'opinion publique est réduite à se contenter de déclarations de la secrétaire, du garde du corps, de la femme de ménage et même du jardinier de l'ex-patron de l'empire Khalifa.

Appelé à la barre, le garde du corps de Khalifa a raconté comment il pouvait d'importantes sommes de la banque sur ordre de son ex-patron. Il a confié qu'il prenait, chaque mois, 200 000 à 300 000 DA de la caisse principale d'El Khalifa Bank. Des sommes qui servaient à "payer les salaires des employés de maison : deux femmes de ménage, un chauffeur, un gardien et un jardinier".

Auparavant, un ancien inspecteur au sein de la banque et l'administrateur provisoire nommé par la Banque d'Algérie avaient parlé des dysfonctionnements qu'ils avaient relevés. Ce dernier avait dit "il lui a fallu plusieurs jours pour comprendre le fonctionnement ou plutôt les

dysfonctionnements de la banque. El Khalifa Bank n'avait pas de reporting, pas de bilans annuels, pas d'organigramme. Il y avait plein d'irrégularités et ses documents comptables n'étaient pas certifiés, donc pas fiables".

Le témoignage de la secrétaire a quant à lui permis de savoir que des ministres, des Pdg et de hauts cadres défilaient régulièrement dans le bureau de son ex-patron. Des noms circulent. La juge promet de les convoquer en temps voulu mais sans verser dans le pessimisme, il est difficile de croire que la vérité, toute la vérité sur ceux qui ont fermé les yeux sur les dépassements de Khalifa éclate au grand jour.

Nawal Imès

## NEUVIEME JOUR DU PROCES DE L'AFFAIRE KHALIFA

## Les aveux du responsable de la sécurité

Après les révélations livrées la veille par le prévenu Abdelouahab Rékha, garde du corps de Abdelmoumen Khalifa, c'est au tour de Chachoua Abdelhafid, accusé dans l'affaire du golden boy, d'apporter certaines précisions sur le fonctionnement de la sécurité à El Khalifa Bank d'autant qu'il en était le directeur général mais surtout d'authentifier les déclarations faites précédemment par Akli Youcef, Dallal Abdelouahab et Chebli Mohamed quant à l'argent remis à Khalifa Abdelmoumen à partir de la caisse principale.

C'est dire que l'audition de Chachoua Abdelhafid, ancien inspecteur de police, avait duré toute la journée d'autant que ses déclarations semblaient retenir l'attention de la juge qui lui demandait de confirmer certains faits liés aux multiples voyages à l'étranger de Abdelmoumen Khalifa et les dépenses y afférentes. Interrogé sur la sécurité réservée au convoi de fonds destinés à son P-dg, Chachoua n'hésitera pas à répondre que certains agents dont il avait la responsabilité étaient armés.

A ce point précis, la juge lui fera comprendre que la mission de sécurité dont il était le premier responsable n'était pas légale pour la simple raison qu'elle n'avait pas d'agrément.

"Il est déplorable de constater que les

900 agents de sécurité que vous dirigez à travers le territoire national étaient en réalité des victimes", lui assène la juge qui poursuit ses interrogations : "Dans un contrat de convention que vous aviez signé avec la DGSN au sujet de la réduction sur les billets de voyage sur Khalifa Airways, est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?". "Je ne peux vous répondre car je ne m'en souviens plus", lui dit Chachoua.

La présidente du tribunal lui cite le nom de Amrouche Rachid et une villa d'hôte dans laquelle se réunissaient Moumène Khalifa et son staff. "Est-ce que vous pouvez nous dire combien de fois vous aviez emmené de l'argent dans les bureaux de cette villa pour le remettre directement à votre patron ?" demande-t-elle.

Aucune réponse. La juge revient à la charge à propos de sa relation avec Akli Youcef pour lequel elle veut savoir s'il lui avait remis de l'argent en mains propres. "Jamais", répond Chachoua. "Mais vous saviez qu'Akli remettait de l'argent à Khalifa Moumen ?" Encore une fois, il répond par la négative. Sous une autre forme, elle exige de lui des explications sur les sorties d'argent de la caisse principale au profit de Moumen Khalifa. Là, le prévenu, pour s'en tirer d'affaire, développe l'idée que l'affaire ne le concerne pas et

que c'était pour lui tout à fait ordinaire que son patron s'en sert de l'argent de sa banque.

La juge aborde un autre sujet. C'est celui des voyages que Chachoua Abdelhafid avait entrepris avec Moumen Khalifa. "Une fois à Bamako au Mali, une fois à Philadelphie et Washington aux USA, une autre fois en Arabie Saoudite, tout comme nous avions voyagé à Dubaï et deux ou trois autres fois en France", lui répond Chachoua.

"Pour la France, quelles sont les villes que vous aviez visitées avec Khalifa ?" "J'étais avec lui à Cannes", lui répond-il. "Vous voyagez armé puisque vous assuriez la sécurité ?". "Non c'est interdit". "Mais Moumen Khalifa avait un garde du corps en la personne de Abdelouahab Rékha et percevait le salaire de 15 millions de centimes pour ce faire. Quel était donc votre rôle ?". "Il voulait renforcer la sécurité", réplique-t-il.

Avec énervement et parfois emportement, Chachoua Abdelhafid continua à répondre aux questions de la juge. Il informa qu'ils voyageaient aussi bien dans le Jet privé du golden boy que dans les avions de Khalifa". Cependant, la juge insistait pour se renseigner sur le privilège que Khalifa Moumen accordait régulièrement à Chachoua en matière de place qu'il

réservait à ses côtés lors des réceptions mondaines ou autres cérémonies de luxe.

Et là, la juge appelle le prévenu pour lui montrer des photos le concernant avec Moumen Khalifa et ce, pour prouver ses dires. Dès lors qu'il se rapproche de la magistrature, des avocats ont voulu jeter un coup d'œil sur la fameuse photo, chose que leur a interdite la présidente, justifiant qu'elle concerne uniquement l'accusé.

"A voir cette photo, l'on suppose que votre relation avec votre patron ne se limitait pas au cadre restreint du travail, M. Chachoua. N'est-ce pas ?" veut savoir la juge. "Notre relation est plus forte que ça. L'explication est que ma mère est une très bonne amie à la mère de Khalifa, d'où notre attachement l'un à l'autre", justifie Chachoua. Ce à quoi la juge lui fera savoir qu'il n'y a aucun inconvénient qu'ils soient amis et qu'il était dans son droit d'être proche à Khalifa.

"A Cannes, vous y étiez en tant qu'invité ou vous assuriez la sécurité de Khalifa ?" "Les deux en même temps", rétorque-t-il.

D'autres questions sur son intercession auprès de Khalifa pour le recrutement de sa sœur et de ses deux frères, Amine et Badreddine, et sur l'origine de l'argent pour l'acquisition de deux villas, une à Dar Diaf et l'autre à Tipasa. Pour ces questions, le pré-

venu tente de justifier qu'il avait vendu ses voitures de luxe acquises bien avant qu'il soit à El Khalifa Bank et qu'une partie de l'argent, 600 millions de centimes, lui a été remise par son père qui est un retraité de la police et jouissant d'une pension d'ancien moujahid en sus de terres agricoles qu'il possède à Attatba.

Ensuite, la juge enchaine avec d'autres questions qui ont un lien avec le sponsoring du club de l'USM Blida et sa relation avec tout ça. "Je suis un fan et fidèle supporter de l'équipe phare de la Mitidja", lui dira-t-il avant de poursuivre : "Le président de l'USMB, Zaïm en l'occurrence, m'a demandé de l'aider quant à un déplacement de son équipe par avion à Tlemcen. Je lui ai répondu que je vais voir Moumen Khalifa pour mettre à leur disposition un avion." "Mais dites-nous, M. Chachoua car on sait que vous vous êtes présenté à cette équipe en tant qu'adjoint de Khalifa Abdelmoumen", l'informe la juge qui lui demande également sa relation avec l'international Lakhdar Belloumi. "Je l'ai croisé une seule fois et je l'ai embrassé parce que j'ai beaucoup d'admiration pour lui." "Mais Belloumi dit qu'il était en relation permanente avec vous ainsi qu'avec Djamel Guellimi". A 16 h, la juge appelle Mohamed Zaïm à la barre en tant que témoin. Il

confirmera qu'il était en relation avec Chachoua avec lequel il a signé un contrat de sponsoring, par contre, il n'a jamais été en contact avec Khalifa Abdelmoumen sauf qu'il l'a vu une seule fois dans un hôtel en France.

Pour les détails du sponsoring, il précisera que Khalifa assurait le paiement mensuel de 18 joueurs pour un salaire variant entre 2 et 4 millions de centimes et que le montant global alloué au club de Blida était de l'ordre de quatre milliards de centimes.

El Khalifa Bank couvrait même les primes de signature des nouveaux joueurs. Il poursuivra que la relation qui liait l'USMB et Chachoua a cessé à partir du moment où ce dernier commençait à s'immiscer dans le fonctionnement du club.

La juge lui demande par ailleurs s'il avait présenté Ighil Meziane, prévenu en détention provisoire, à Chachoua. "Je ne pouvais le faire puisque Ighil Meziane a quitté l'USMB en 1997", répond Zaïm Mohamed.

Un avocat est intervenu pour demander au témoin le comment de son obtention d'un crédit d'El Khalifa Bank mais la juge l'a interrompu arguant que Mohamed Zaïm est à la barre en tant que témoin. Il sera appelé à comparaître lors de l'audition d'Ighil Meziane.

M. B.